



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 24 novembre 2014 – n°153/H030

BUREAU

Réunion du 14 octobre 2014

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU

BUREAU

- 14 octobre 2014 -

Présidence : Yannick MOREAU, Présidente du Cnis

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

INTRODUCTION.....	5
I. ACTUALITÉS DU CNIS	5
II. ACTUALITÉS DU SERVICE DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE (SSP).....	10
III. PRÉSENTATION DES INDICATEURS PROPOSÉS PAR FRANCE STRATÉGIE POUR MESURER LA CROISSANCE SOUTENABLE ET ÉCHANGES.....	15
CONCLUSION	20

Liste des participants

Membres du Bureau

DUCHATEAU	Patrick	Medef – Mouvement des entreprises de France
EL NOUTY	Charles	Confédération générale des petites et moyennes entreprises
FOURNIER	Jacques	Banque de France
GIFFARD	Alain	Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres
GILLES	Christel	Représentant le Commissaire général à la stratégie et à la prospective
LECOURT	Anne-Juliette	Confédération française démocratique du travail
MOREAU	Yannick	Présidente du Conseil national de l'information statistique
POUZIN	Gilles	Confédération générale des travailleurs chrétiens
PROKOVAS	Nicolas	Confédération générale du travail
SAINT-SAUVEUR	Hervé	Chambre de commerce et d'industrie de France
SILBERMAN	Roxane	Représentante des chercheurs
TASQUÉ	Sophie	Confédération générale du travail - Force ouvrière
TAVERNIER	Jean-Luc	Directeur général de l'Insee

Membres du Bureau excusés

BETBÈZE	Jean-Paul	Commission économique de la nation
BRICHART	Henri	Fédération nationale des exploitants agricoles
MOULARD	Dominique	Chambre des métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime
SAUNIER	Thomas	Fédération française des sociétés d'assurances

Intervenante

HOSSIE	Gaëlle	Commissariat général à la stratégie et à la prospective
--------	--------	---

Invités permanents

ALLAIN	Dominique	Secrétaire générale adjointe du Cnis
AUDIBERT	Pierre	Secrétaire général du Cnis
GRÉGOIR	Stéphane	Méthodologie et coordination statistique et internationale de l'Insee
MOREAU	Sylvain	Min. Écologie, dév. durable et énergie – Serv. observation et statistique
MAUREL	Françoise	Insee - Diffusion et action régionale

Invités

PLATEAU	Claire	Insee - Études et synthèses économiques
---------	--------	---

La séance est ouverte à 9 heures 40, sous la présidence de Yannick MOREAU.

INTRODUCTION

La présidente, Yannick MOREAU, remercie les membres du Bureau de leur présence. Elle fait part des excuses des quatre membres du bureau qui ne peuvent se joindre aux travaux de ce jour :

- Jean-Paul Betbeze, membre de la Commission économique de la nation ;
- Henri Brichart de la Fédération nationale des exploitants agricoles ;
- Dominique Moulard, président de la Chambre des métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime ;
- Thomas Saunier, délégué général de la Fédération française des sociétés d'assurances, qui vient de quitter ses fonctions – la FFSA enverra prochainement un courrier pour son remplacement.

Jean Pisani-Ferry, Commissaire général à la stratégie et à la prospective, est représenté par Madame Christel Gilles, chargée de mission au département Economie-Finances.

La présidente annonce qu'elle a proposé, avec le Président de l'Autorité de la statistique publique, que le comité du label soit désormais présidé par Madame Chantal Madinier, inspecteur général de l'Insee, en remplacement de Monsieur Duthion qui part vers de nouvelles fonctions. Elle précise que l'arrêté de nomination n'est pas encore publié.

S'agissant de l'ordre du jour, après un point d'information sur l'actualité du Cnis par le secrétariat général, le directeur général de l'Insee présentera l'actualité de la statistique publique. Les échanges du bureau s'élargiront ensuite au-delà de la statistique publique avec une présentation par France Stratégie des indicateurs proposés pour mesurer une croissance soutenable et un débat sur les questions que pose le choix de ces indicateurs. Cette présentation fait suite aux propos de Jean Pisani-Ferry devant l'Assemblée plénière du Cnis. À cette occasion, en effet, Monsieur Pisani-Ferry avait estimé « *qu'enrichir la mesure du PIB de différentes dimensions ne constitue pas forcément la meilleure voie [...]. Une autre option s'avère possible, consistant à associer au PIB un nombre restreint d'indicateurs* ». La démarche paraît stimulante, même si elle vient ajouter des chiffres aux chiffres. Cette présentation constituera aussi une occasion de comparer la démarche menée par France Stratégie avec d'autres démarches, notamment les indicateurs de la stratégie nationale de développement durable produits par la statistique publique ou les travaux onusiens et européens.

I. ACTUALITES DU CNIS

Pierre AUDIBERT, Secrétaire général du Cnis, rappelle que les commissions se réunissent deux fois par an et émettent des avis sur le programme statistique. Il a été décidé, par souci de simplicité et de cohérence, d'intégrer systématiquement ces avis dans le cadre des avis de moyen terme votés en assemblée plénière en début d'année. Ces avis de moyen terme ont pour vocation d'orienter les travaux des producteurs à la lumière des demandes des utilisateurs des statistiques publiques. Cela n'est pas toujours possible, car de nouveaux sujets peuvent apparaître au cours du moyen terme. Le système se révèle néanmoins suffisamment souple pour pouvoir intégrer des avis que le moyen terme n'avait pas totalement appréhendés. Le secrétaire général a noté que les commissions attirent désormais des participants en assez grand nombre, traitaient de sujets de fond et parvenaient à réunir un ensemble plutôt équilibré et plus satisfaisant que par le passé d'utilisateurs et de producteurs de la statistique publique.

Dominique ALLAIN, Secrétaire générale adjointe du Cnis, indique que les commissions de printemps ont vocation à faire le point sur la démarche de moyen terme et la prise en compte de leurs travaux dans le cadre de ce moyen terme avant, à l'automne, d'examiner les programmes de travail de l'année à venir. Elle précise qu'un point sera effectué au bureau de décembre sur les enquêtes présentées en opportunité au cours de l'année.

La commission « Démographie et questions sociales » de printemps a examiné le bilan du rapport Freyssinet sur les niveaux de vie et les inégalités sociales. Près de 60 % des mesures recommandées ont été mises en place et les autres sont en cours de mise en œuvre à un stade plus ou moins avancé. Lucie Gonzalez, Secrétaire générale du Haut conseil de la famille, a présenté le rapport du Haut conseil sur les ruptures familiales, remis en avril 2014. Ce rapport dégagait de nombreuses pistes pour un travail de la statistique publique et de la recherche. Les évolutions des enquêtes ont également été présentées. Dans son avis, la commission a constaté qu'il existe déjà un certain nombre de données, et qu'il convient d'expertiser les utilisations que l'on peut en faire avant de lancer de nouveaux travaux statistiques sur la question. A l'automne, un point sera effectué sur la diffusion du RP. C'est la première fois que l'évolution entre 2006 et 2011 peut être étudiée. Il est également prévu un échange sur le revenu disponible des ménages et leur niveau de vie, avec une présentation du nouveau projet qui devrait permettre de produire des résultats plus fins au niveau local. Des présentations porteront par ailleurs sur un sujet abordé lors du dernier bureau relatif aux indicateurs précoces. Les informations sur les niveaux de vie et le taux de pauvreté sont diffusées avec deux ans de décalage, notamment en raison de l'utilisation des déclarations fiscales. La direction des statistiques démographiques et sociales de l'Insee présentera ses différents investissements pour produire des indicateurs un peu plus tôt.

La commission « Emploi, qualification et revenus du travail » a examiné au printemps la rénovation de l'enquête Emploi, qui a entraîné un impact sur l'estimation du taux de chômage. La commission a pu noter que les travaux se rapprochent de la définition européenne du halo du chômage et a émis un avis qui tout en soulignant la nécessité de continuer de communiquer, marquait la satisfaction de constater le rapprochement avec les définitions européennes et la réropolation des séries, qui permet de disposer d'une vision de moyen terme. Au printemps, la commission a également étudié la nouvelle nomenclature sociale européenne pilotée par l'Insee avec deux ou trois autres INS. L'avis évoquait l'importance de parvenir à terme à articuler les nomenclatures française et européenne. A la prochaine commission, un point d'information sera effectué par Marianne Cornu-Pochet de la DSS sur les indicateurs prévus lors de la mise en place du compte de pénibilité. Madame Carrère-Gée, présidente du Conseil d'orientation pour l'emploi présentera le rapport remis en avril 2014 sur les différentes formes d'emploi. Les rapporteurs proposeront un projet de mandat pour un groupe de travail sur ce sujet.

La commission « Service public et services aux publics » rencontre une difficulté tenant à son périmètre, qui recouvre de très nombreux domaines (justice, santé, éducation, etc.). Au printemps, son point d'échange concernait les statistiques sur la sécurité routière et l'indemnisation des dommages corporels. La secrétaire générale de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière, Manuelle Salathé, a présenté les statistiques de l'Observatoire. René Pollet, de l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA), a évoqué l'indemnisation des accidents corporels. Un représentant de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR) et Chantal Perrichon, présidente de la Ligue contre la violence routière, ont introduit les échanges. Compte tenu de la forte médiatisation de ces chiffres, la commission a souligné le besoin de communiquer plus largement et de faire œuvre de pédagogie sur les concepts. Elle a également demandé un plus fort accompagnement de la diffusion de ces résultats et émis des recommandations sur la manière de les utiliser. À l'automne se tiendra une commission d'une organisation un peu particulière puisque le thème d'échange portera sur deux projets structurants pour le moyen terme concernant la statistique publique de l'éducation nationale : le décrochage scolaire et la façon dont la statistique publique envisage d'en rendre compte dans les trois à cinq ans à venir et les parcours scolaires en utilisant l'identifiant national des élèves. Ces sujets sont portés par la Depp, mais un échange sera engagé avec les utilisateurs sur la façon dont ils sont pris en compte en termes de production et d'études. Par ailleurs, il a été décidé de programmer à intervalles réguliers des points d'information sur les données existantes relatives à l'accès aux dispositifs sociaux et aux raisons du non recours à ces dispositifs. La démarche commencera avec l'accès aux dispositifs sociaux et de santé et le non-recours avant d'aborder d'autres domaines comme la justice, l'éducation, etc.).

La commission « Environnement et développement durable » a eu pour thème principal au printemps le développement durable, avec un cadrage international et une information sur la future stratégie nationale de transition écologique vers le développement durable (DD) - aujourd'hui soumise au débat et au vote du Parlement - et les indicateurs envisagés. Sur ce sujet, il existait des indicateurs issus d'une large concertation menée en 2010 sur la stratégie nationale de développement durable. Le Cnis souhaite que ces indicateurs continuent d'être mis à jour et diffusés régulièrement. En parallèle, la stratégie nationale de transition écologique vers le développement durable fixe également un certain nombre d'indicateurs et il convient d'examiner la manière dont ils s'articulent. Les initiatives se révèlent assez foisonnantes sur cette

question. La présidente de la commission indiquait lors de la dernière réunion qu'il importait d'assurer une mise à jour et une diffusion du socle des indicateurs de DD qui ont été définis suite à une large concertation en 2010 et d'être informés des indicateurs de suivi des stratégies nationales ministérielles afin d'examiner comment ces indicateurs peuvent s'articuler avec les indicateurs préexistants, voire d'en créer de nouveaux si certaines dimensions ne sont pas encore éclairées. À l'automne, la commission examinera les statistiques publiques sur les émissions de gaz à effet de serre et les enjeux internationaux de la mesure de l'empreinte carbone. Un point d'information sera réalisé sur le socle des indicateurs de développement durable (DD) et sur les indicateurs de la stratégie nationale de transition écologique vers le DD.

La commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné au printemps le projet SIMSTAT, présenté par Evangelos Pongas, d'Eurostat. Ce projet vise à obtenir une statistique unique de chaque flux bilatéral par un échange de données sur les exportations intracommunautaires. Le débat a été introduit par le Cepii et un représentant du service statistique des douanes. Le projet d'avis, discuté lors du bureau de décembre et soumis au vote de l'assemblée plénière de janvier prochain, souligne l'intérêt de la démarche, qui peut alléger la charge de collecte, mais invite à poursuivre les tests pour s'assurer de la faisabilité de cette reconstitution des importations sur la base d'échanges sur les exportations intracommunautaires. À l'automne, les résultats de l'enquête européenne sur les technologies de l'information et de la communication, avec un zoom sur l'utilisation des réseaux sociaux par les entreprises, seront présentés par l'Insee. Le débat sera abordé sous trois angles. Claire Lelarge présentera les études sur l'impact des technologies de l'information et de la communication sur la productivité. Un représentant du Centre d'études de l'emploi évoquera l'impact des TIC sur l'organisation du travail. Enfin, Alain Rallet de l'Université Paris-Sud, présentera la thèse selon laquelle les TIC font émerger un nouveau paradigme.

La commission « Système financier et financement de l'économie » a étudié, au printemps, outre les mandats des groupes de travail sur le coût du capital et l'accès aux données bancaires, la mise en œuvre de l'identifiant unique des unités participant à des transactions financières (LEI), présentée à deux voix par l'Insee et la Banque de France. La commission a souhaité que l'utilisation du LEI se développe et s'étende à d'autres unités et demandé un suivi de la mise en œuvre de cet identifiant à un horizon de dix-huit mois. La difficulté pour compléter ces données par les relations intra et inter-unités a été soulignée à cette occasion. À l'automne, deux sujets relativement nouveaux ont été abordés. Le « shadow banking » (ou système bancaire parallèle) était présenté par Yamina Tadjedine, de l'Université Paris Ouest Nanterre et Omar Birouk de la Banque de France. La commission s'est félicitée de cette présentation sur le système bancaire parallèle, mais a considéré que les chiffres existants restaient rares, voire absents ou opaques. Elle a émis le souhait de suivre cette question d'ici un an ou dix-huit mois. La commission estime que l'extension du périmètre du LEI et le travail sur l'identification des unités participant aux transactions financières permettront également d'accompagner le mouvement de mise en lumière de ce système bancaire parallèle. Cette réunion fut l'occasion d'évoquer la création de l'Observatoire de l'inclusion bancaire et les services bancaires minimums à fournir, avec une intervention de Fabien Tocque, de la Croix-Rouge, et de Delphine Moreau, de la Banque de France. La commission a formulé un avis marquant sa satisfaction face à la création de cet observatoire. Des questions ont néanmoins été posées sur l'accès aux données pour les besoins de la recherche et sur la disponibilité des indicateurs. La commission a souhaité un suivi de ce sujet en 2015.

La commission « Territoires », elle aussi très transversale, avait au printemps à son ordre du jour la nouvelle politique de la ville et des quartiers prioritaires. Le sujet a été présenté par le CGET, qui travaille en relation étroite avec l'Insee sur ces questions. Olivier Touvenin, de la DGFIP, a présenté la territorialisation des dépenses de l'État. Les travaux ont un peu avancé sur le sujet. Les fichiers sont diffusés au niveau des DRFIP et de premiers indicateurs sont calculés. La commission a considéré qu'il convenait désormais de relancer le groupe de travail mis en place entre le Cnis, la DGFIP et l'Insee pour continuer d'avancer sur ces questions. À l'automne, la commission échangera sur la nouvelle grille d'analyse pour l'urbain et le rural, avec une présentation de la grille de l'OCDE et celle de densité de population au carreau réalisée par l'Insee. Le rural était autrefois calculé comme un solde. Les travaux actuels visent à fonder la grille d'analyse sur une dimension qui est la densité de population, en les complétant par des études sur l'accès aux services par exemple. L'Insee a enrichi la grille de la Commission européenne en affinant la typologie sur les espaces peu peuplés, tout en gardant une articulation entre les deux grilles. Enfin, la commission recueillera le point de vue d'un élu d'une petite commune.

Hervé SAINT-SAUVEUR, représentant de la Chambre de commerce et d'industrie de France, remercie Madame Allain pour sa présentation très riche et très complète et s'interroge sur la manière dont se concrétisent ces travaux en termes d'actions et la manière dont ces recommandations sont suivies.

Jacques FOURNIER, représentant de la Banque de France, remercie également Madame Allain pour sa présentation. Il rappelle que la Banque de France et les banques centrales de façon générale se montrent très réservées vis-à-vis du dispositif SIMSTAT. La balance des paiements constitue un indicateur macroéconomique majeur et la qualité de la mesure des importations et des exportations de biens et de services présente une grande importance, surtout dans la période actuelle. L'idée, lorsqu'il existe entre deux pays une différence entre les exportations de l'un et les importations de l'autre, de supprimer l'une des deux données pour faire disparaître cette différence paraît destructrice pour une analyse macroéconomique de qualité. La Banque de France, comme la Direction générale des douanes, reconnaît qu'il existe des différences majeures entre les pays sur les données dites « miroir », mais estime qu'il importe avant tout de les rapprocher autant que possible plutôt que de supprimer les moyens d'étudier l'écart. La Banque de France reste très attentive à l'alourdissement de la charge d'interrogation des entreprises mais tient à indiquer qu'elle n'a pas noté de difficultés majeures dans les remontées d'informations demandées sur ce sujet. Une partie de la communauté statistique, en lien avec les instituts statistiques nationaux, émet des réserves fortes. Jacques Fournier estime dès lors que l'avis de la commission devrait traduire soigneusement les différents points de vue.

Roxane SILBERMAN, représentante des chercheurs en sciences sociales, observe que la commission « Services publics et services au public » a débattu du problème de l'ouverture des données médico-administratives. Elle s'interroge cependant sur la place qu'occupe le Cnis dans les débats actuels sur ce point. Il lui semble que le Cnis n'occupe pas tout à fait la place qui lui revient dans ce débat et invite le Bureau à se saisir de cette question. S'agissant du recensement, elle souhaite attirer l'attention sur les premiers signes d'un débat à un niveau européen qu'il faudra suivre dès l'amont s'il se développait. Elle s'enquiert enfin de l'état d'avancement des travaux sur les catégories socioprofessionnelles au niveau européen.

Dominique ALLAIN indique que les avis comportent parfois des clauses de revoyure, afin d'examiner de nouveau le sujet douze ou dix-huit mois plus tard. Tel a été le cas notamment sur l'Observatoire de l'inclusion bancaire. Des points d'étape sont réalisés régulièrement sur les groupes de travail et les rapports. Ainsi, une seule des soixante recommandations du rapport Freyssinet sur les inégalités de vie ne sera pas suivie d'effet, alors que la plupart d'entre elles ont été mises en œuvre ou sont en cours d'application. Ce suivi devrait se développer. Il est également prévu d'effectuer un point sur le rapport de 2008 relatif à la disponibilité des statistiques dans les DOM.

Pierre AUDIBERT confirme le souci du Cnis d'opérer ce suivi, d'autant que les sujets abordés se révèlent complexes et relativement larges et que le Conseil émet des avis et non des préconisations contraignantes. Il est prévu de reprendre systématiquement tous les groupes de travail du Cnis et tous les rapports pour réaliser un point sur leur déclinaison concrète.

Jean-Luc TAVERNIER, directeur général de l'Insee, confirme l'importance d'opérer un suivi des rapports des groupes de travail. Il remarque que les recommandations des différents groupes ont été appliquées d'une manière relativement complète. Tel est le cas notamment du rapport de Foucault sur le halo du chômage, du rapport Worms sur le logement ; une enquête sur les associations a été lancée suite au rapport Archambault, etc. La liste des rapports et des suites qui y ont été données ferait sans doute apparaître de nombreuses avancées. Jean-Luc TAVERNIER observe que les avis comportent des recommandations moins opérationnelles et reconnaît qu'il apparaît plus difficile d'en dresser un bilan. La statistique publique a néanmoins prévu, dans le cadre du comité réunissant les responsables des SSM, d'élaborer et présenter la réponse structurée à l'avis de moyen terme. Le directeur général rappelle par ailleurs que SIMSTAT trouve son origine dans le fait qu'Eurostat se trouve confrontée aux mêmes injonctions contradictoires que les instituts nationaux, notamment l'obligation de réduire la charge des répondants. Or Eurostat a estimé que la réduction de la charge statistique des entreprises passait, au moins pour les agents intracommunautaires, par la récolte d'un seul flux. Ne plus examiner les flux miroirs présente un côté un peu « magique » relativement choquant, en jetant aux oubliettes les différences potentielles et les problèmes statistiques. Ce sujet présente une grande importance, tant pour la balance des paiements que pour les statistiques du commerce extérieur. L'Insee rappelle donc régulièrement à Eurostat que la décision formelle n'a pas encore été prise et reste conditionnée par les résultats des tests et projets pilotes en cours, qui doivent démontrer la faisabilité technique de ces échanges de micro données entre les autorités douanières des différents pays et la qualité des statistiques ainsi obtenues. Le projet d'Eurostat ne vient cependant pas contraindre les États membres à abandonner l'un des deux flux. Les pays pourraient donc décider de continuer de demander aux entreprises d'enregistrer leurs importations et leurs exportations. Jean-Luc TAVERNIER signale que les instituts statistiques nationaux ont réussi à bloquer l'an

dernier le projet de communication du commissaire européen sortant démontrant que le projet SIMSTAT était parvenu à réduire la charge statistique des entreprises par deux tout en améliorant la qualité, ces deux éléments ne pouvant être vrais en même temps. S'agissant des dépenses de santé, le directeur général précise que le projet de loi de santé sera examiné le lendemain en conseil des ministres. Ce projet comporte notamment un article sur l'ouverture des données de santé. Il pourrait être demandé à Franck Von Lennep, le directeur de la Drees, qui a coanimé une commission sur le sujet, de venir à un prochain bureau pour expliquer l'avancement de ce dossier.

Pierre AUDIBERT signale que Pierre-Yves Geoffard, le président de la commission du Cnis compétente en la matière, participait à cette commission et assurait le lien avec la statistique publique.

Jean-Luc TAVERNIER indique qu'un règlement a été voté sur les catégories socioprofessionnelles au cours du dernier comité statistique européen. Certains pays ont déjà indiqué qu'ils ne publieraient plus que sous cette nomenclature. L'Insee passera progressivement à cette nomenclature, mais continuera de réaliser les deux publications. Le directeur général n'a pas été informé d'une saisine d'Eurostat pour faire évoluer le recensement. Les instituts statistiques nationaux doivent aujourd'hui livrer de nombreuses statistiques à Eurostat sur le sujet, mais ne sont pas pour l'instant dans l'obligation d'élaborer des méthodes homogènes. Les pays se trouvent dans des situations très différentes, certains effectuant toujours des recensements à l'ancienne, d'autres utilisant des registres communaux et la France reste le seul pays à réaliser un recensement en continu.

Roxane SILBERMAN fait état de discussions qui semblent aller dans le sens de la création d'une *task force*.

Jean-Luc TAVERNIER n'en a pas connaissance.

Yannick MOREAU considère qu'une discussion avec le responsable de la Drees sur les données de santé serait très utile, d'autant que Franck Von Lennep s'intéresse aux activités du Cnis et est ainsi bien placé pour donner un avis sur l'impact de l'ouverture des données sur les travaux statistiques. Elle observe que le président de la commission, Pierre Yves Geoffard, a été impliqué dans la rédaction du rapport. Pourtant, l'impression demeure que le Cnis est resté peu présent dans le débat, alors qu'il s'agit d'un sujet concret de grande portée, à l'intersection entre le Big Data et la production de statistiques publiques. Le Cnis est intellectuellement présent dans le débat, mais la présidente se demande si l'Institution doit être physiquement présente dans les débats de santé. Elle a demandé à Dominique Allain d'être présente au débat qui a été organisé par *Libération* sur l'ouverture des données de santé afin d'apprécier l'intérêt d'une représentation dans ce type de débats. Pour ne pas disperser ses forces, le Conseil pourrait se concentrer sur quelques sujets sur lesquels sa présence pourrait s'avérer pertinente pour alimenter la réflexion. Ces démarches peu coûteuses permettent également de nourrir la notoriété du Cnis. L'ouverture des données de santé pourrait être l'un des domaines où le Cnis choisirait d'être présent. Les pouvoirs publics doivent convenir de l'intérêt de la présence du Cnis dans ce débat même si le sujet ne relève pas dans son intégralité de la statistique publique.

Hervé SAINT-SAUVEUR, au sujet de SIMSTAT, souligne le risque de voir quelqu'un imaginer que des économies pourraient être réalisées en supprimant l'un des deux flux et s'interroge sur l'opportunité pour le Cnis d'émettre un avis sur le sujet. Lui-même se révélerait favorable à ce que le Conseil prenne une position formelle en faveur du maintien des deux flux.

Dominique ALLAIN rappelle que l'avis témoigne bien du souci de poursuivre les tests sur SIMSTAT. « *Le conseil recommande que les tests se poursuivent afin que l'étude sur les incidences de SIMSTAT permette d'en apprécier les coûts et les avantages associés pour les producteurs et les utilisateurs* ». Elle convient que les avis ne s'avèrent pas toujours opérationnels, puisqu'ils résultent d'un consensus, mais souligne que, pour le cas présent, les échanges démontrent clairement que la faisabilité technique n'est pas du tout prouvée. La statistique publique a bien souligné le danger de ne pas parvenir à reconstituer des importations.

Hervé SAINT-SAUVEUR propose que le bureau prenne position de manière plus nette sur le sujet.

Charles EL NOUTY, représentant de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (GPME), souligne la complexité du sujet des données de santé. Si les données de l'assurance maladie ne présentent pas de grandes difficultés pour les utilisateurs, les données de santé issues d'autres sources

dont la collecte, le recueil et le traitement ont été réalisés de façons diverses et variées soulèvent un risque majeur. Si ces données ne sont pas de bonne qualité, on peut leur faire dire n'importe quoi. Il conviendrait donc, avant tout, de définir la notion de donnée de santé.

Yannick MOREAU confirme que ce dossier comporte de nombreux pièges. C'est sans doute la raison pour laquelle le Cnis se doit d'être présent dans le débat, d'autant que se pose un problème de compréhension entre ce qui relève de la statistique et ce qui relève d'autres données de santé, problème qui interroge le rôle de la statistique publique.

Dominique ALLAIN rappelle que le bureau examinera les projets d'avis des commissions en décembre et propose de reprendre le débat sur SIMSTAT à cette occasion.

Hervé SAINT-SAUVEUR en convient.

Dominique ALLAIN propose également d'adresser aux membres du bureau un état d'avancement des travaux des deux groupes par courriel.

Patrick DUCHATEAU, représentant du Mouvement des entreprises de France (Medef), estime en effet qu'il conviendrait de reprendre le débat et de formuler un avis plus tranché sur SIMSTAT lors du bureau de décembre.

Jean-Luc TAVERNIER rappelle que l'ESAC s'était exprimée sur le projet SIMSTAT.

Roxane SILBERMAN trouverait pertinent de renforcer le lien entre le Cnis et l'ESAC, instance qui doit assurer au niveau européen une représentation des utilisateurs, et le fait pour l'instant moins étroitement que ne le fait le Cnis.

Jean-Luc TAVERNIER rappelle que Denis Durand était autrefois membre du Cnis et de l'ESAC.

Roxane SILBERMAN précise qu'à sa connaissance le mandat de Denis Durand au sein de l'ESAC a été prolongé et invite le Cnis à faire remonter plus systématiquement ses avis à ce niveau pour nourrir le débat à l'échelle européenne.

Yannick MOREAU juge cette orientation pertinente et invite le secrétariat général à étudier la faisabilité d'une meilleure coordination avec l'échelon européen. Par ailleurs, un point sera fait sur le projet SIMSTAT lors du bureau de décembre au moment des échanges sur les projets d'avis.

II. ACTUALITES DU SERVICE DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE (SSP)

Le cadre institutionnel européen

Jean-Luc TAVERNIER indique que la révision de la loi statistique européenne (règlement 223/2009) n'a pas évolué depuis six mois. Le dernier point de désaccord concernait les garanties institutionnelles d'indépendance du directeur général d'Eurostat. Le Parlement européen a désigné un rapporteur sur la proposition de règlement MIP relative à la qualité des statistiques de la procédure de déséquilibre macroéconomique. Ces indicateurs, hérités de la crise et des recommandations du G20, sont produits par les instituts statistiques et les banques centrales. La Commission avait élaboré un projet de règlement très exigeant en matière de contrôle de qualité et de sanction en cas de manipulation, qui reproduisait en les amplifiant les contrôles prévus dans le cadre de la procédure sur les déficits publics excessifs. Cette liste de dix indicateurs n'est pas forcément close. Les États membres avaient rejeté ce règlement dans leur quasi-unanimité et émis le souhait de simplifier la démarche afin d'établir un système de contrôle et de sanction proportionné aux enjeux. À ce stade, il apparaît clairement que ce règlement ne devrait concerner que les statistiques produites par les instituts nationaux de statistiques et non celles du système européen de banques centrales, qui est contrôlé par la Banque centrale européenne.

Une deuxième revue par les pairs de tous les instituts statistiques européens, concernant pour la première fois deux services statistiques ministériels (SSM), est organisée. Elle permettra d'examiner la conformité aux principes du code de bonnes pratiques. Les consultants ont été désignés à cet effet. Pour la France, cette

revue aura lieu début décembre 2014 et associera le SOeS et le service statistique de l'agriculture. Cette revue est réalisée à la manière d'un audit privé, mettant en évidence seulement les carences et les points faibles nécessitant des corrections.

Les travaux se poursuivent au sein du service statistique européen pour bâtir une vision à moyen terme plus partagée que celle élaborée par Eurostat de manière unilatérale voilà quelques années. Ces travaux, démarrés depuis un an, arrivent dans une phase plus opérationnelle aujourd'hui. Il a été convenu de se recentrer sur un certain nombre de projets. En novembre, la prochaine réunion du comité européen devrait permettre de dresser la liste des projets européens à conduire à court ou moyen terme. Cette liste comptera en principe une dizaine de projets dont fera nécessairement partie SIMSTAT. Elle pourrait également comporter le projet de registre européen des entreprises ou des projets plus technologiques sur le transfert des données ou les standards de diffusion. En septembre, une journée du comité européen a par ailleurs été consacrée à une réflexion sur la statistique d'entreprise. Deux sujets essentiels ont été examinés. Le comité a d'abord étudié le profilage pour essayer de sortir de la dictature de la statistique par unité légale afin d'établir des statistiques par groupe ou entreprise profilée. L'Insee a présenté son expérience en la matière, tout comme les instituts néerlandais et britannique. Le comité s'est ensuite intéressé à la production de statistiques tentant de cerner les enjeux de la mondialisation. Les enquêtes sur les filiales à l'étranger ou les filiales d'entreprises étrangères doivent permettre de mieux rendre compte de l'internationalisation des entreprises. Par ailleurs, les démarches entreprises en Irlande ou en Italie pour articuler cette dimension (données individuelles de production) avec le commerce extérieur ou la balance des paiements sont prometteuses. Pour ces travaux, l'existence d'un identifiant commun unique des entreprises, comme en dispose la France avec SIREN, présente un grand intérêt. Il s'agit d'entraîner tous les pays dans la démarche, en particulier les Allemands.

Jean-Luc TAVERNIER signale enfin que presque tous les pays membres de l'Union ont publié leurs comptes 2013 dans le nouveau système européen de comptabilité nationale, dans lequel la R&D est intégrée à la FBCF. La plupart ont, à cette occasion, consenti à réaliser une correction particulière pour le trafic de stupéfiants.

Le cadre institutionnel français

Le décret portant création du service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) du ministère de l'Intérieur est paru le 8 octobre 2014. Ce service est dirigé par François Clanché, ancien chef du département de la démographie et compte quatorze personnes, dont six statisticiens, deux officiers de police et deux officiers de gendarmerie. Ce SSM doit fiabiliser les chiffres sur la délinquance enregistrés par les autorités de police et de gendarmerie suite à l'évolution des systèmes d'information, achevée pour la gendarmerie, mais en cours au sein de la police nationale. Le service sera également chargé de faire évoluer la diffusion des informations vers une logique territoriale, au lieu où les infractions sont commises, et non au lieu où elles sont enregistrées. Enfin, il assurera la mise au point et la valorisation de base de données anonymisées rassemblant les infractions pour les chercheurs qui voudraient y accéder. Ce SSM devra se coordonner avec son homologue au sein du ministère de la justice afin d'assurer l'interface entre la sécurité et la justice pour fournir des sources d'analyse sur l'ensemble de la filière de l'infraction à la réponse pénale.

Le décret tant attendu sur l'accès aux données fiscales consécutif à la loi du 22 juillet 2013 qui aménageait le livre des procédures fiscales a été publié le 23 août 2014. Il décrit la procédure d'accès aux données fiscales. Le Conseil d'État a souhaité que ce décret prévoie explicitement que l'accès se fasse *via* le centre d'accès sécurisé distant (CASD) du GENES. La publication du décret devrait permettre de satisfaire une majorité de chercheurs. Ce dispositif permet d'accéder aux données dites « mixtes » qui contiennent des informations fiscales et des données d'autres bases. Pour les bases de données exclusivement fiscales, afin de ne pas limiter l'accès des chercheurs pour des raisons uniquement techniques, le décret prévoit la possibilité de confier des travaux de retraitement des bases brutes à des chercheurs dans le cadre d'un partenariat avant de les diffuser à des demandeurs.

S'agissant des données de santé, un article du projet de loi de santé qui sera examiné demain en conseil des ministres pose les bases nécessaires à la mise en œuvre du dispositif d'accès à ces données suite à la commission coanimée par Franck Von Lenep. Il s'agit de concilier le principe constitutionnel de protection de la santé, le principe tout aussi constitutionnel de confidentialité des données et de respect de la vie privée avec l'accès aux données de santé à des fins notamment de recherche. Ce projet de loi prévoit la mise à disposition des données de base existant en matière sanitaire et médico-sociale – essentiellement

les données de l'assurance maladie – selon deux modalités distinctes. Les données pour lesquelles aucune identification n'est possible seront accessibles à tous en open data. Les données qui, même si elles ne mentionnent pas le nom, le prénom, le numéro de sécurité sociale, se révèlent suffisamment précises pour permettre d'identifier les personnes, dites « potentiellement identifiantes », pourront être utilisées sur autorisation de la CNIL ou sur autorisation par décret en Conseil d'Etat après avis de la CNIL, dans le premier cas à des fins de recherche et dans le deuxième cas pour l'accomplissement de missions de service public. Un institut national des données de santé réunira les parties prenantes dans un groupement d'intérêt public. L'article prévoit enfin les différents régimes de déclaration ou d'autorisation à la CNIL.

Dans l'environnement institutionnel français, les questions de simplification pèsent aussi fortement qu'à l'échelle européenne, à l'initiative en particulier de la Commission pour la simplification qui annonce très régulièrement de nouvelles mesures de simplification. Une mesure pourrait être prise afin de permettre aux petites entreprises (moins de dix salariés) d'arguer du fait qu'elles ont répondu une fois à une enquête obligatoire pour ne pas répondre une deuxième fois. En règle générale, il est fort rare que l'Insee interroge deux fois la même petite entreprise et l'Institut a d'ailleurs adopté une procédure de lancement d'enquêtes pour l'éviter. Ce principe ne devrait toutefois pas concerner l'enquête sur les créations d'entreprises ni les holdings. Il convient de trouver le bon équilibre entre les impératifs de lutte contre la lourdeur ou complexité administrative et la possibilité pour l'Insee d'élaborer parfois des questionnaires plus larges pour anticiper les questions à éclairer prochainement par des indicateurs.

L'actualité du système statistique public

En termes d'effectifs, le budget triennal prévoit une baisse des effectifs de l'Insee à hauteur de - 78 ETP l'an prochain, - 80 ETP en 2016, - 95 ETP en 2017, sur un total d'un peu plus de 5 500 personnes y compris les enquêteurs. L'Insee connaîtra donc comme les autres administrations une baisse de l'ordre de 2 % mais a négocié un accord pour bénéficier d'une légère amélioration de ce taux en raison de son implantation à Metz, sachant que la nécessité de maintenir une bonne répartition des enquêteurs sur l'ensemble du territoire est également contraignante. L'établissement de Metz continuera de monter en puissance dans les années à venir. Cet établissement doit accueillir 55 personnes supplémentaires par an au cours des trois années 2014 à 2016 pour pouvoir prendre en charge les activités transférées sans mobilité obligatoire des agents en place, tout en assurant la continuité du service. Cette phase de montée en puissance nécessite donc un peu de souplesse.

Le budget de fonctionnement hors masse salariale se révèle déjà relativement bas. L'ambition initiale consistait à le réduire en euros courants. *In fine*, ce budget baisse légèrement, mais cette baisse est compensée par une meilleure valorisation de l'exploitation des répertoires, en particulier des recettes de SIRENE plus élevées. Ainsi, le budget de fonctionnement devrait rester stable en euros courants dans les années à venir. Le comité de direction estime que l'Insee parviendra à remplir l'essentiel de ses missions, même si l'Institut est parfois amené à refuser ou à différer de nouvelles demandes. Le transfert de travaux au centre statistique de Metz a démarré. Dans les trois fonctions qui lui sont assignées, ce centre a vocation à devenir le centre de production informatique unique de l'Insee. Ainsi, toutes les nombreuses applications que compte l'Institut doivent migrer des centres de production actuels d'Aix-en-Provence, Nantes, Orléans, Lille et Paris vers Metz. Il importe que la continuité du service soit assurée dans ce processus sensible.

S'agissant des premiers résultats des enquêtes ménages, Jean-Luc TAVERNIER rappelle que le nouveau cadre d'emploi des enquêteurs a été mis en place en début d'année 2013. Les enquêteurs sont désormais régis par des contrats de droit public. 2013 a connu une baisse des taux de collecte quasiment généralisée sur le territoire français. Cette baisse est due notamment à une période un peu délicate de transition d'un statut à l'autre, mais aussi à des problèmes peut-être plus durables. Les taux de collecte sont remontés pour certaines enquêtes au début de l'année 2014, mais ils ne retrouvent pas les niveaux antérieurs et cette amélioration ne concerne pas toutes les enquêtes. Sur l'ensemble du réseau métropolitain, des disparités assez nettes de situation apparaissent aussi entre la province, où les taux de collecte sont bien remontés, et l'Ile-de-France où les taux sont restés durablement affectés, voire très affectés sur certaines enquêtes. Des investigations sont en cours. Cette situation pourrait résulter notamment de la grille de rémunération fixe : en Ile-de-France, l'Insee éprouve de grandes difficultés à embaucher sur cette base. Cette situation constitue un sujet de préoccupation, qui conduit l'Insee à se montrer un peu plus prudent vis-à-vis des SSM ou des chercheurs quant à la poursuite de certaines enquêtes.

L'Insee s'est enfin engagé dans une démarche sur la vision stratégique à l'horizon 2025, qui devrait se dérouler pendant un an et demi. L'Institut tentera de s'abstraire du quotidien pour réfléchir à son

positionnement stratégique pour conserver une influence dans une Europe élargie et diluée, se positionner face à l'avalanche de données de l'Open et du Big Data, transmettre les savoirs et éviter de perdre du capital humain dans un contexte où la moitié des agents de l'Insee vont partir à la retraite d'ici dix ans ou, autre exemple de réflexion, gérer avec des moyens de plus en plus comptés l'immense variété du parc applicatif et son besoin de rénovation tous les dix à quinze ans. La démarche est animée par Pierre Audibert, accompagné de plusieurs groupes de travail.

Publications marquantes

Jean-Luc TAVERNIER signale la publication d'un article dans un *Insee Références Emploi et Salaires* du mois de septembre sur la rotation existant sur le marché du travail. L'exploitation statistique, innovante, montre la façon dont la stabilité apparente des emplois se conjugue avec un flux d'entrées et de sorties de contrats à court terme extrêmement important et croissant dans l'économie. L'Insee a mis en ligne sur son site de nouveaux outils d'information pédagogiques sur la mesure de la pauvreté. Dans une démarche de vulgarisation, l'Insee a également publié une vidéo sur cette mesure. Dans le même domaine, un numéro spécial de la *Revue Économie et statistique* est paru en juillet sur les statistiques de revenus, de pauvreté et de conditions de vie, sur la base de l'enquête SRCV en France. Enfin, plus récemment, un *Insee Première* est paru sur les conditions de vie avec une déclinaison géographique tentant de réaliser une typologie des régions et départements français.

La Dares a publié les premiers résultats de l'enquête Conditions de travail 2013, qui révèle la reprise de l'intensification du travail chez les salariés. Des publications futures détailleront les résultats par secteur, y compris sur les trois versants de la fonction publique. Cette enquête répond aux recommandations du collège d'experts sur les risques psychosociaux piloté par Michel Gollac.

La Drees a réalisé de nombreuses publications au cours de l'été. Elle a notamment publié les premiers résultats de l'enquête nationale sur les urgences hospitalières qui fournit des statistiques sur la durée de prise en charge aux urgences. La Drees fait également évoluer son offre éditoriale sur les données localisables en publiant un recueil d'indicateurs au sein de chaque région, qui recouvre des indicateurs d'offre, de recours aux soins et d'état de santé de la population, associés à des indicateurs démographiques et sociaux. Une enquête a par ailleurs été menée auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées qui permet d'évaluer les distances réelles de la population aux équipements.

Le SOeS a mis à disposition du public les résultats de l'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte (ONEMEV).

En matière d'entreprises et d'économie, l'Insee poursuit l'étude des sujets sur la mondialisation et l'exploitation de l'enquête sur les chaînes d'activité mondiales avec un quatre pages consacré aux activités de sous-traitance internationale. Fin 2011, 18 % des sociétés marchandes non agricoles et non financières de 50 salariés ou plus implantées en France sous-traitaient une partie de leur activité à l'étranger en plus des pratiques intragroupes. Ce phénomène se révèle plus répandu dans l'industrie manufacturière que dans tout autre secteur.

Le SOeS a publié les premiers résultats de l'enquête PHEBUS « Performance de l'habitat, équipement et usages de l'énergie », démontrant qu'en 2012, plus de la moitié des résidences principales affichent une étiquette énergie D ou E sur une échelle variant de A à G. En juillet, le service a également publié le bilan énergétique de la France pour l'année 2013, qui conclut à une diminution de 11 % de l'intensité énergétique de l'industrie française entre 2001 et 2012. Cette diminution s'explique pour l'essentiel par l'amélioration des processus technologiques et, plus minoritairement, par des effets de structure.

Jean-Luc TAVERNIER conclut sa présentation en évoquant le point de conjoncture d'octobre 2014. La publication des chiffres du 2^e trimestre au 15 août a très largement alimenté la chronique de l'été. Dans ce contexte de déception sur le scénario de reprise prévu, le point de conjoncture d'octobre, intitulé « *la reprise différée* » et venant après l'avis du Conseil des finances publiques a été interprété par les journalistes comme une marque de l'impossibilité d'atteindre 1 % de croissance. Le point de conjoncture revoit la croissance trimestrielle de 0,3 à 0,1 % pour chaque trimestre, mais cela n'exclut pas un rebond soudain. Les résultats des enquêtes de la plupart des pays voisins se sont dégradés au cours de l'été. La faible croissance ne se traduit pas pour autant par une perte d'emploi à la hauteur que l'on pourrait imaginer, en raison d'une certaine compensation par des emplois aidés. Dans ce contexte, le taux de marge souffre et ne

profite guère que du CICE. Les salaires réels progressent plus vite que la productivité et le CICE est absorbé par ce ciseau entre salaire réel et productivité.

Yannick MOREAU demande si la commission de simplification n'a pas demandé à l'Insee d'établir des statistiques sur la production de normes. Il existe en effet un débat très important sur les normes aujourd'hui et d'aucuns considèrent que les normes se sont accrues dans tous les domaines, en particulier au ministère de l'Équipement et de l'Environnement. Or elle ignore s'il existe des instruments de mesure qui permettent d'offrir une visibilité sur ces normes et sur leur production. Yannick Moreau souligne le regard très morose de la société française sur la production importante de normes. Les normes s'empilent en effet, comme le souligne par exemple le rapport du Conseil d'État sur le logement. Il conviendrait donc de trouver des outils de suivi de ces normes.

Jean-Luc TAVERNIER précise que la statistique publique, qui édicte des obligations déclaratives pour les entreprises, essaie de s'accommoder d'une règle édictée par le Secrétariat général du Gouvernement (SGG) selon laquelle lorsqu'un ministère crée une charge nouvelle pour les entreprises, il doit en supprimer une autre d'ampleur équivalente. L'Insee a été confronté au respect de cette règle. Environ chaque trimestre, le directeur général signe un arrêté d'enquêtes obligatoires complémentaire à l'arrêté annuel fixant le programme d'enquêtes. Cet arrêté a été stoppé à deux reprises au motif que l'Insee n'apportait pas la preuve que la charge infligée aux entreprises était inférieure à celle du trimestre précédent. Le directeur général et l'ancien Président du Cnis avaient rencontré le responsable de cette question au sein du Secrétariat général du Gouvernement pour lui décrire la comitologie du Cnis et notamment le comité du label et rappeler que les enquêtes apériodiques ne permettaient pas à l'Insee de garantir que la charge infligée aux entreprises diminuait d'un trimestre à l'autre. Une discussion s'est engagée avec le SGG sur cette base. L'Insee défend l'idée que l'examen par le Cnis suffit pour juger de l'opportunité de l'enquête et vérifier la charge. L'Institut avance également qu'il suffirait de montrer, tous les ans ou tous les deux ans plutôt que chaque trimestre, que la charge a été globalement maîtrisée. Jean-Luc TAVERNIER ignore en revanche de quelle manière cette règle est appliquée dans les autres ministères.

Il n'existe pas vraiment de statistiques de la norme. En Allemagne, pour chaque obligation déclarative nouvelle, une centaine d'agents de l'institut statistique national établissent un questionnaire et mesurent le coût de satisfaction de cette obligation en termes financier et de temps. L'Insee réalise déjà ce travail avec le comité du label pour chaque enquête, mais ne le fait pas pour les autres normes déclaratives. Le directeur général ne voit pas d'inconvénient à procéder au même exercice mais a souligné qu'il ne disposait pas des effectifs pour cela. Jean-Luc TAVERNIER rappelle que les études d'impact sont devenues obligatoires pour les projets et propositions de loi, mais que personne ne juge pour l'instant de leur pertinence. La commission Poitral-Mandon pourrait avoir pour rôle de vérifier la pertinence de ces études. Interrogé sur la participation de l'Insee à cette activité, le directeur général a considéré que l'inspection générale de l'Insee pourrait le cas échéant constituer un point d'entrée pour aider à évaluer la qualité d'une étude d'impact. Il signale cependant que l'inspection remet périodiquement des rapports qui tentent d'évaluer l'impact des normes, notamment dans le domaine du logement.

Enfin, l'Insee conduit chaque trimestre une enquête sur les investissements, dont le questionnaire n'a pas changé depuis plusieurs décennies. Le directeur général regrettant que cette enquête ne distingue pas les investissements réalisés pour mise aux normes, un nouveau questionnaire a été testé pour tenter de mesurer ces investissements. Or les questions ont été très mal perçues par les entreprises et les résultats se révèlent peu exploitables. De fait, comme la mise aux normes est intégrée dans tous les projets, tout investissement nouveau permet à l'entreprise de respecter les nouvelles normes, et il apparaît difficile de distinguer ce motif d'investissement des autres.

Sylvain MOREAU signale le travail réalisé dans le cadre de la Commission des comptes de l'environnement sur l'évolution des dépenses réglementées.

Roxane SILBERMAN estime que les normes constituent un exemple de politiques publiques qui ne sont pas nécessairement assorties de statistiques. Il existe de nombreuses normes qui n'exigent pas de déclaration de la part des entreprises. Elle se demande dès lors si le Cnis peut se saisir de ce sujet. Elle s'interroge par ailleurs sur l'articulation entre la revue des pairs réalisée au niveau européen par Eurostat et la revue des pairs conduite à l'échelle nationale ; les difficultés existant au niveau européen reflétant pour certaines des difficultés au niveau national. Elle souligne également l'importance d'assurer une bonne articulation entre le nouveau SSM du ministère de l'Intérieur et celui du ministère de la Justice pour obtenir des données de qualité. Roxane SILBERMAN se félicite de l'avancée des travaux sur l'ouverture des données fiscales et salue le rôle du Cnis en la matière. S'agissant de la loi de santé, elle attend de savoir

quelles seront les formulations précises dans le projet final, et en particulier quel sera le périmètre : uniquement les données médico-administratives, ou bien de façon plus imprécise et large les données de santé. Le paysage se révélait déjà très complexe. Il ne lui paraît pas certain que les nouvelles procédures viennent le simplifier. En ce qui concerne les problèmes de collecte qui ont été évoqués, elle estime que le fait que l'Ile-de-France soit plus touchée que la province démontre une tendance de long terme qui va au-delà de la simple question de la grille de rémunération.

Yannick MOREAU propose d'examiner les questions sur les données de santé avec Franck Von Lennep lors de la prochaine réunion.

Jean-Luc TAVERNIER précise que les instituts statistiques réalisent de longue date une revue des pairs. Eurostat s'est également livré à cet exercice à son niveau. Quant au statut des enquêteurs, il n'est pas certain que la question de la rémunération constitue le seul problème en Ile-de-France. Des problèmes d'organisation interne ou de pénibilité de l'activité peuvent également intervenir. Certains départements d'Ile-de-France sont gérés par d'autres directions régionales de l'Insee en périphérie d'Ile-de-France.

Stéphane GRÉGOIR souligne que le problème tient aussi à la population interrogée. En région parisienne, une grande partie de la population rentre tard le soir et se révèle difficile à interroger, exigeant des redressements qui compliquent la tâche. Avec le nouveau cadre, des enquêteurs sont partis et des compétences ont été perdues. Il s'agit aujourd'hui de redonner un savoir-faire à cette population pour que ses contacts avec les enquêtés soient facilités.

Jean-Luc TAVERNIER signale que l'Insee a été interrogé au cours de l'année 2013 par une mission parlementaire pour le suivi de la loi sur l'accès aux personnes handicapées. La mission proposait de réaliser une enquête auprès de tous les établissements publics et privés susceptibles d'accueillir du public afin de vérifier s'ils s'étaient mis aux normes. Or l'Insee ne possède pas les moyens de procéder à cet exercice de recensement.

III. PRÉSENTATION DES INDICATEURS PROPOSÉS PAR FRANCE STRATÉGIE POUR MESURER LA CROISSANCE SOUTENABLE ET ÉCHANGES

Yannick MOREAU introduit l'exposé en demandant à France Stratégie de préciser s'il s'agit d'indicateurs mesurant si le développement est soutenable, ou s'il s'agit de mesurer la soutenabilité, voire la qualité de la croissance ?

Gaëlle HOSSIE, du Commissariat général à la stratégie et à la prospective, remercie le Cnis de lui donner l'opportunité de présenter les travaux de France Stratégie sur la mesure de la soutenabilité de la croissance. Ces travaux ont été diffusés dans une note publiée en septembre 2014 sous le terme de « qualité de la croissance », ce qui traduit une volonté d'employer un vocabulaire simple, dénué de tout jargon, tout particulièrement dans le cadre des travaux menés pour l'exercice « Quelle France dans 10 ans », exercice ayant fait intervenir au côté des experts un grand nombre de représentants de la société civile. Gaëlle HOSSIE a également précisé qu'elle n'était pas l'auteure de ladite note, mais qu'en l'absence des auteurs, elle a accepté de rendre compte aussi fidèlement que possible de leurs travaux et des discussions qu'ils ont suscitées. Ces travaux ont été guidés par des auditions d'experts spécialisés sur cette thématique précise des indicateurs, mais se sont également nourris des discussions lors des différentes réunions du groupe de travail portant en particulier sur la question de la soutenabilité de la croissance et par des débats régionaux.

Bien avant la question des indicateurs, la question que l'on s'est posée dans le cadre de l'exercice « Quelle France dans 10 ans ? » est celle de la soutenabilité ou encore de la durabilité du développement au sens où l'entend le rapport Brundtland. Il s'agit de se demander si le modèle de développement actuel permet de répondre aux besoins des générations actuelles sans pour autant compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les leurs. Une société qui suit un modèle de développement soutenable doit léguer aux prochaines générations des capitaux matériels et immatériels qui leur permettront de satisfaire leurs propres besoins. Cette question ardue renvoie directement à la définition de stocks qu'il convient de mesurer. Mesurer ces stocks exige d'agrèger des éléments hétérogènes et d'évaluer leur état initial. L'interprétation de l'évolution passée des différents stocks constitue un autre élément de complexité, avec la prévision de la manière dont le modèle de développement affectera leur évolution future. Il s'agit de déterminer les

interactions entre le modèle de croissance et les différents stocks. Cette question se révèle particulièrement compliquée compte tenu des difficultés actuelles pour identifier les mécanismes qui régissent l'évolution des stocks, mécanismes qui font parfois intervenir des effets de seuil, comme le montrent les différents rapports du GIEC dans le domaine climatique.

La question peut être reformulée pour déterminer la manière dont le modèle de développement influe sur les capitaux (humain, productif, environnemental, social et financier) dont on dispose. Pour répondre à cette question, France Stratégie a essayé de recenser l'état actuel de ces différents capitaux, examinant leur évolution passée et se faire une idée de leurs tendances futures.

Le capital productif comprend les moyens de production corporels ou incorporels participant à la fabrication des biens et à la réalisation des prestations de service. Son évolution varie grandement selon les postes qui le composent et nous nous sommes en particulier intéressés aux infrastructures, au patrimoine économique national et à la R&D. La France est reconnue et bien positionnée dans les classements internationaux pour la qualité de ses infrastructures de transport mais accuse un certain retard en ce qui concerne ses infrastructures numériques. Ce constat positif doit être mesuré à la lumière des études récentes pointant les insuffisances des investissements pour entretenir les réseaux. Le patrimoine non financier et financier net détenu par les ménages, les sociétés non financières et les administrations publiques a beaucoup évolué depuis la fin des années 1980. Ce patrimoine a été multiplié par huit en prix courants et a doublé en prix constants, comme le PIB sur la même période. Le patrimoine non financier, qui occupe une place bien plus importante, intègre les actifs corporels (bâtiments, infrastructures de transport, équipements industriels, etc.) et incorporels (logiciels, etc.). Enfin, des efforts très importants ont été consentis au cours des trente dernières années sur la R&D. L'effort mesuré par la dépense intérieure de R&D a atteint près de 45 milliards d'euros en 2011, le double de celui observé en 1981. En proportion du PIB, l'investissement reste stable, à hauteur de 2,25 % du PIB, et demeure éloigné des 3 % fixés dans le cadre de la stratégie Europe 2020. L'indicateur retenu pour suivre l'évolution du capital productif correspond aux actifs productifs physiques et incorporels rapportés au PIB. Il permet de rendre compte du capital productif public et privé depuis la fin des années 1970, mais il reste imparfait, incomplet sur certaines composantes comme les dépenses de R&D, qui ne sont comptabilisées que depuis mai 2014 comme des dépenses d'investissement. Il faut aussi pouvoir approcher la valeur des actifs productifs, une terminologie qui n'existe pas en comptabilité. Cet indicateur peut néanmoins apparaître comme une forme de rendement, d'efficacité de l'appareil productif.

Le capital humain recouvre selon l'OCDE l'ensemble des connaissances, qualifications, compétences et caractéristiques intellectuelles qui facilitent la création du bien-être personnel, social et économique. En la matière, le constat se révèle plutôt positif en France. Depuis les années 1980, le niveau de formation de la population a crû de manière significative. Chez les 25-34 ans, ce niveau a gagné 28 points en France et dépasse celui de la Suède, des États-Unis, de l'Allemagne ou de l'Italie. Pour autant, la mesure des sorties précoces peine à diminuer et 140 000 jeunes sortent du système scolaire sans diplôme chaque année (12 % des 18-24 ans). De la même manière, la position de la France dans un certain nombre de classements internationaux, notamment le classement PISA, témoigne d'une baisse du niveau des élèves français âgés de 15 ans. Mesurer le niveau d'éducation comme indicateur du capital humain s'avère complexe. La simple addition des investissements réalisés sur ce poste ne suffit pas puisqu'elle ne tient pas compte des gains de productivité ni de la dépréciation du capital concerné. L'étude a donc choisi, plutôt qu'une mesure monétarisée, une mesure directe de la part des 24-64 ans titulaires d'un diplôme supérieur à un brevet des collèges. Deux facteurs principaux soutiennent l'utilisation de cet indicateur. Le niveau de formation de la population des pays de l'OCDE au niveau primaire a fortement augmenté au cours des dernières années. En outre, les évolutions des besoins sur le marché du travail ont fait émerger une demande de plus en plus forte d'élévation du niveau de formation et de compétence. À cet indicateur sont associés des indicateurs de second rang, notamment, pour rendre compte des inégalités d'accès à l'éducation : l'indicateur issu de l'enquête PISA de l'OCDE pourrait servir de référence en la matière.

Dans le domaine du capital environnemental (ressources naturelles, minéraux, végétaux, atmosphère, eau, etc.), trois postes paraissent préoccupants, au premier rang desquels la pollution de l'air et de l'eau. Des améliorations constantes ont été réalisées en la matière, mais la France peine toujours à respecter ses engagements dans ces domaines. L'indice global de la qualité de l'air calculé pour les agglomérations a augmenté, mais les seuils fixés pour la protection de la santé humaine au niveau européen sont dépassés pour l'ozone, les particules et le dioxyde d'azote. La France encourt d'ailleurs un risque de condamnation à des peines financières de la part de la Cour de justice européenne pour dépassement des valeurs limites de particules fines (PM10). Il en est de même dans le secteur de l'eau et les polluants de plus en plus divers restent mal appréhendés, qu'il s'agisse des résidus de médicaments, des cosmétiques ou des plastifiants. S'ils ne font pas aujourd'hui l'objet d'une régulation, leur impact sur la santé et l'environnement pourrait se révéler significatif. Au-delà des pollutions locales, l'érosion de la biodiversité depuis plusieurs années

constitue une source d'inquiétude. En France comme partout dans le monde, le rythme d'extinction des espèces s'est accru, dépassant largement le rythme naturel. La biodiversité ordinaire recule, comme le montre la baisse de 10 % de l'effectif des populations d'oiseaux communs entre 1989 et 2011. Il paraît difficile de hiérarchiser les différentes pressions qui s'exercent sur la biodiversité. En France, l'artificialisation des sols apparaît comme l'une des causes majeures, si ce n'est la cause principale. Retenir un indicateur portant sur la part artificialisée du territoire semble dès lors pertinent. Cet indicateur fait d'ailleurs partie des indicateurs phares que retient la stratégie nationale de développement durable. Toutefois, parce qu'il offre toutefois une image un peu restrictive de la biodiversité, il mériterait d'être accompagné d'autres indicateurs secondaires sur l'abondance des populations d'oiseaux communs dans les habitats agricoles, notamment. Le climat constitue la troisième source d'inquiétude. Si la France a réussi à réduire sa production de gaz à effet de serre, la consommation a, elle, augmenté. En effet, en 2011, la France avait réduit ses émissions domestiques de GES de 12 % par rapport à 1990 mais à bien y regarder, deux secteurs résistent à cette évolution : malgré des évolutions techniques favorables, le transport routier a accru ses émissions de 9 % lors de la période 1990-2012. Celles du résidentiel et du tertiaire ont progressé de 3 %. Le constat est encore moins réjouissant lorsque l'on s'intéresse à l'empreinte carbone calculé pour trois gaz à effet de serre GES (CO₂, NH₄, N₂O) qui tient également compte des émissions associées à la production des produits importés, tout en déduisant les émissions incorporées dans les biens exportés et destinés à la consommation étrangère : elle augmente de plus de 11 % sur la période 1990-2010 alors que les émissions territoriales pour ces gaz à effet de serre diminuait d'environ 10 % sur la même période. L'empreinte carbone a été retenue comme indicateur pour l'étude et pour la stratégie nationale de développement durable. Elle permet notamment d'intégrer l'effet du commerce extérieur et se révèle plus représentative qu'un indicateur qui n'examinerait que les émissions territoriales.

Le capital social a fait l'objet d'analyses spécifiques, dans le cadre de l'exercice « Quelle France dans 10 ans », qui se sont traduites par la publication de deux rapports : « *Restaurer la confiance dans le modèle républicain* » et « *Réconcilier l'économique et le social* ». Ces rapports ont eu recours à des analyses qualitatives et à des résultats de sondages qui ont mis en évidence l'attachement des Français à leur modèle social et l'existence d'une vision partagée sur les objectifs de ce modèle, mais aussi l'accroissement des inégalités aux deux extrémités de la distribution des revenus. D'autres constats ont également été mis en avant, notamment le manque de confiance des Français vis-à-vis de leurs institutions, le sentiment de désunion qui traverse la société française. La soutenabilité sociale suppose de léguer aux générations futures une société égalitaire : la répartition du revenu, en tenant compte des transferts sociaux, en est un aspect central. Il existe de nombreux indicateurs d'inégalité de revenu, les plus connus étant le coefficient de Gini ou encore le ratio D9/D11. Ces indicateurs mesurent la dispersion des revenus au sein de la population pour évaluer le caractère plus ou moins égalitaire de notre modèle de croissance. L'étude a choisi de s'intéresser à l'indicateur S80-S20 (rapport entre les revenus du cinquième de la population le plus riche et ceux du cinquième le plus pauvre) produit par l'Insee, l'OCDE et Eurostat. Il présente l'avantage de pouvoir comparer des volumes de richesse et non des revenus seuil d'un décile à l'autre et de décrire la répartition des richesses plus précisément.

Enfin, l'étude aborde la problématique de la dette publique. Depuis trente ans, les administrations publiques dans leur ensemble se sont toujours révélées déficitaires, y compris en période de forte croissance. Le poids de la dette publique dans le PIB s'est accru. Par ailleurs, les besoins de financement devraient continuer d'augmenter, essentiellement du fait de la hausse des dépenses de santé et de l'augmentation du coût des retraites. Les objectifs de retour à l'équilibre ont rarement été atteints, comme le montre la comparaison entre les déficits prévus dans les programmes de stabilité et les déficits réellement constatés. Deux indicateurs donnent une mesure pertinente de l'endettement. D'une part, la dette publique nette : cet indicateur est une manière d'évaluer la soutenabilité de la dette en prenant en compte le passif financier de l'État mais aussi les actifs financiers et non financiers. Si elle ne couvre pas l'ensemble des engagements financiers des administrations, la dette publique nette, rapportée au PIB, permet néanmoins d'intégrer les investissements des administrations publiques dans les établissements financiers, qui ont pris de l'importance depuis la crise financière, avec les opérations de sauvetage de banques. À terme, les engagements hors bilan de l'État devraient également être pris en compte dans le calcul de cet indicateur. D'autre part, l'indicateur relatif à la dette extérieure nette permet de rendre compte de l'engagement des résidents français vis-à-vis de l'étranger et de la position extérieure de l'État.

En conclusion, l'important travail de description de l'évolution des différents capitaux et de représentation de leur état actuel est loin d'être achevé. Le choix des indicateurs reste également perfectible. L'étude n'a pas la prétention de résoudre un débat qui traverse la France et d'autres pays depuis plusieurs dizaines d'années. Elle n'a pas cherché à établir une représentation parfaite, mais a souhaité recueillir les retours et analyses des différents publics associés à ces travaux.

Roxane SILBERMAN s'interroge sur l'usage que le Cnis peut faire de cette étude et s'interroge sur le processus qui a conduit au choix des indicateurs. L'étude a ainsi choisi par exemple un indicateur sur la proportion des 25-64 ans titulaires d'un diplôme supérieur au brevet des collèges, alors que ce niveau n'est pas retenu comme pertinent par les experts ni au niveau national ni au niveau international.

Nicolas PROKOVAS, représentant de la CGT, s'étonne du recours au terme de capital pour désigner à la fois le fait social, humain ou environnemental, qui amène à additionner des éléments qui ne peuvent en principe s'additionner. Rassembler toutes ces dimensions sous le vocable de capital pose en outre un problème éthique, car cela semble signifier que tout est facteur de production. Or tel n'est pas le cas. Nicolas PROKOVAS s'interroge également sur les raisons du choix des indicateurs. Pour certains, le rapport apporte des réponses, plus ou moins convaincantes. Il se demande par exemple pour quelles raisons seule la dette publique a été prise en compte dans l'indicateur sur le poids de la dette alors que les agents privés se financent d'une manière bien moins orthodoxe que par le passé. Il souligne en outre que l'un des éléments déterminants de l'évolution de la dette réside dans l'écart entre le taux d'intérêt et le taux de croissance. Selon lui, on ne peut faire abstraction de cet élément. Enfin, il s'interroge sur l'opportunité de produire une nouvelle série d'indicateurs alors qu'il en existe déjà en grand nombre. Le Grenelle a proposé et fait évoluer un certain nombre d'indicateurs qui ont recueilli l'unanimité dans la plupart des instances. Des indicateurs alternatifs au PIB sont évoqués depuis de très nombreuses années. Ce rapport fait ressurgir le débat à la surface, mais cela en valait-il bien la peine ?

Jacques FOURNIER estime que ces travaux se heurtent à des questions de méthode. Avant de choisir des indicateurs, il convient de définir une vision des critères et des objectifs que l'on cherche à analyser ou mesurer et de consulter différents experts dans chaque domaine. L'indicateur 7 (dette extérieure nette rapportée au PIB) n'apparaît pas par exemple comme le plus convenable. Il en est de même de l'indicateur 5 (rapport entre les revenus du cinquième de la population le plus riche et ceux du cinquième le plus pauvre), qui se révèle difficile à interpréter du seul point de vue économique et de la croissance. Il craint que ces travaux n'aboutissent à de simples statistiques descriptives, critiquées par les experts et sans message clair. Des travaux ultérieurs gagneraient à s'accompagner d'une démarche en amont.

Sylvain MOREAU s'étonne qu'il n'y ait aucun indicateur sur la santé et précise qu'il n'aurait pas forcément choisi l'indicateur retenu pour l'environnement, ou bien qu'il l'aurait complété.

Christel GILLES, représentante du Commissariat général à la stratégie et à la prospective, rappelle que ce tableau de bord est le résultat des réflexions menées dans le cadre de l'exercice de prospective conduit l'an dernier et intitulé « Quelle France dans 10 ans ? ». Cet exercice a rassemblé environ 400 contributeurs et 2000 participants autour de cinq grands chantiers et groupes de travail (avenir du modèle productif, réforme du modèle social, soutenabilité de notre modèle de croissance, mutation de la société française et projet européen). L'objectif de ce tableau de bord était d'une certaine manière de relancer la question de la mesure et du suivi de la qualité de la croissance.

Gaëlle HOSSIE confirme que ce travail reste perfectible. La question des indicateurs ne constituait pas la question principale de la démarche, qui portait davantage sur l'examen des différentes dimensions du capital. Les discussions ont rassemblé des experts dont les points de vue pouvaient être divergents et des représentants de la société civile pour lesquels il convenait d'éviter les détails trop scientifiques sous peine de tuer le débat. La démarche diffère de celle menée dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable. Elle n'a d'ailleurs pas vocation à s'y substituer. Dans la mesure où ce travail proposait d'examiner la soutenabilité, la question s'est naturellement posée d'en rendre compte avec des indicateurs. La disponibilité des données sur longue période a orienté le choix de certains indicateurs, de même que leur caractère consensuel. Tel est le cas par exemple de l'empreinte carbone, qui fait consensus alors même que les données disponibles restent très parcellaires. Gaëlle HOSSIE souligne que ce rapport doit être entouré de toutes les préoccupations d'usage ; il vient seulement rendre compte des travaux engagés par les groupes. Son apport véritable réside dans l'inventaire des différentes dimensions du capital.

Jean-Luc TAVERNIER observe que la note a reçu un fort écho médiatique et que la presse a souligné la nécessité pour les statisticiens de s'élever au-delà du seul PIB. L'idée véhiculée dans la note qu'il « est nécessaire de mesurer non plus seulement la progression du PIB, mais aussi le legs social, environnemental et productif que nous ferons aux générations suivantes » laisse entendre que ces éléments ne sont pas mesurés. Or les indicateurs choisis sont d'ores et déjà mesurés ; on peut éventuellement considérer qu'ils restent en retrait par rapport aux ambitions de la Commission Stiglitz-Fitoussi-Sen. Ainsi, le rapport ne fait pas appel à une production nouvelle de la part de la statistique publique et ne semble pas

non plus exiger un changement dans les modes de diffusion. Dès lors, le directeur général se demande quelle demande France Stratégie adresse à la statistique publique ? S'agit-il de produire d'autres indicateurs ? S'agit-il d'accompagner la diffusion du PIB de la communication d'un tableau de bord reprenant l'ensemble de ces indicateurs ? Ou alors, France Stratégie veut-elle engager chaque année un débat au sein du Parlement sur ces indicateurs de croissance soutenable, auquel cas c'est un sujet d'économie politique ? Jean-Luc TAVERNIER s'interroge sur l'usage que les producteurs et les diffuseurs de statistiques doivent faire de ce travail, qui a été perçu par la statistique publique comme une critique de son travail.

Gaëlle HOSSIE estime que ce travail doit soulever un débat d'économie politique. France Stratégie souhaite continuer ses travaux sur les indicateurs en allant au-delà de la question de la soutenabilité et en s'intéressant à la mesure du bien-être avec une méthodologie qui intégrera les différents travaux déjà menés sur le sujet. Le politique attend des indicateurs clairs, très simples, lisibles, en nombre très restreint, dont la périodicité resterait à déterminer, permettant la communication. Cette note ne comporte pas de critique de la statistique publique, mais vise à faire avancer le débat politique autour du choix des indicateurs et de la manière de rendre compte de la volonté de la société de se saisir d'un certain nombre d'indicateurs qu'elle considère comme faisant réellement partie de son bien-être et plus généralement de ses préoccupations.

Yannick MOREAU observe que deux dimensions différentes doivent être distinguées, celle de la production d'indicateurs pertinents et celle de leur usage dans le débat public. Le débat est lancé. Ce sujet mérite des échanges réguliers au sein du Cnis dans ses deux dimensions que sont la pertinence et le suivi des indicateurs ainsi que leurs conditions et cadre d'utilisation..

Jean-Luc TAVERNIER signale le dépôt d'une proposition de loi des écologistes afin que le Gouvernement remette au Parlement, en même temps que le projet de loi de finances, « *un rapport présentant l'évolution à moyen terme des indicateurs de qualité de vie et de développement durable, ainsi qu'une évaluation qualitative ou quantitative de l'impact des principales réformes engagées l'année précédente, notamment dans le cadre des lois de finances, au regard de ces indicateurs et de l'évolution du produit intérieur brut. Ce rapport peut faire l'objet d'un débat devant le Parlement* ». La proposition ne donne pas une liste d'indicateurs, mais rappelle les principaux indicateurs existants.

Jacques FOURNIER partage le point de vue du directeur général de l'Insee. La démarche peut présenter un intérêt, mais il convient de faire preuve de cohérence. Il estime donc que le Cnis pourrait émettre un avis sur la méthode, formulant les recommandations suivantes :

- ne pas raisonner uniquement au niveau français, mais se placer à l'échelle européenne ou internationale en utilisant les standards existants sur la position extérieure nette ;
- de même, au niveau national, utiliser les standards existants, notamment les productions très importantes et très riches de l'Insee sur la qualité de vie ;
- mener un processus de sélection.

S'il approuve la démarche consistant à définir une vision et établir un tableau de bord, il souligne que la méthode qui permet de le faire de façon rationnelle, économe et pertinente lui paraît fondamentale, sous peine d'accumuler des indicateurs contestés par tous les experts et de voir la démarche perdre en crédibilité au détriment de l'objectif poursuivi.

Yannick MOREAU observe que si la proposition de ce nouveau tableau de bord par France Stratégie a suscité quelques critiques en termes de méthode, le Cnis a apprécié cette présentation et les explications qui l'accompagnaient. L'exercice, dans un temps aussi court, était forcément réducteur. Il génère de nombreuses questions qui ne peuvent être toutes résolues, mais suscite dans le même temps l'intérêt pour le Cnis de développer la collaboration avec France Stratégie. Il convient avant tout de disposer d'une vision d'ensemble de tous les travaux conduits dans ce domaine. La Présidente rappelle que Jean Pisani-Ferry avait souligné que cette question des indicateurs complémentaires du PIB ressortait très largement du débat et nécessitait de progresser collectivement. France Stratégie et l'Insee ont déjà entrepris des actions intéressantes en la matière. Un investissement durable du Cnis se révélerait sans doute pertinent. Elle se demande dès lors de quelle manière le Cnis pourrait contribuer positivement à ce débat qui fera l'objet de vives critiques et nécessitera beaucoup d'énergie.

Anne-Juliette LECOURT, représentante de la CFDT, rejoint la position de la Présidente. La présentation de France Stratégie a le mérite de questionner la pertinence de l'indicateur et a permis de distinguer la question politique d'un côté et la question de la mesure et du choix de l'indicateur de l'autre. Mais pour Anne-Juliette LECOURT, comme il y a un lien, d'une part, entre la question politique et, d'autre part, entre la méthode et la mesure, c'est légitimement au sein du Cnis que doit se poser cette question. Son organisation syndicale souhaiterait en tout cas se saisir de ce sujet.

Pierre AUDIBERT précise que la commission « Environnement et Développement durable » constitue le lieu adéquat pour discuter de ce sujet qui est d'ailleurs régulièrement traité en point d'information. Pour s'emparer de ce débat, il conviendrait sans doute d'inscrire le sujet à son ordre du jour et de rendre compte régulièrement au bureau de l'état d'avancement des réflexions.

Sylvain MOREAU ajoute que c'est effectivement déjà le cas. La stratégie nationale pour la transition écologique vers un développement durable donne lieu à une discussion au sein du comité qui est chargé d'élaborer les indicateurs. À ce comité participent d'ailleurs certains membres du Cnis. Ce comité, actif depuis un an, a défini les critères de choix des indicateurs, dont la comparabilité internationale. Il a été décidé de rendre compte de ces travaux au sein de la commission « Environnement et Développement durable ».

Roxane SILBERMAN estime que le travail en cours ne va pas pour autant supprimer la prolifération d'indicateurs. Il importe donc que le CNIS puisse jouer son rôle et le domaine de l'environnement en est un bon exemple.

CONCLUSION

Yannick MOREAU indique que le prochain bureau se tiendra le 3 décembre et sera élargi aux présidents des commissions. Un bilan des grandes orientations du Cnis sera présenté. Il pourrait remplacer l'avis général voté précédemment. L'ordre du jour prévoit également une présentation de tous les projets d'avis issus des commissions de printemps et d'automne, qui seront soumis au vote de l'assemblée plénière de janvier 2015. Enfin, un point sera effectué sur « Insee 2025 ». Comme elle l'a évoqué précédemment, il faudra convenir après un échange avec Franck Von Lennep si les questions d'accès aux données de santé seront examinées lors de cette réunion. La Présidente sera auditionnée par l'Autorité de la statistique publique le 17 décembre prochain. L'Assemblée plénière se tiendra le 21 janvier 2015. Le bureau se réunira de nouveau le 11 mars au matin et le 2 juillet pour la journée.

La séance est levée à 12 heures 45.